Quarante-Neuvième Année. — N° 143. Le Numéro : 10 centimes. Dimanche 15 Juin 1890

ABONNEMENT

Saumur

Un an. . . . . 25 fr.
Six mois 13
Trois mois. 7

Poste

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

On s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS

A L'AGENCE HAVAS

8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 14 JUIN

A SHEEN-HOUSE

M. le Comte de Paris a réuni, avant-hier matin, à Sheen-House, les membres du conseil qu'il a constitué le jour de son exil et placé sous la présidence de M. Bocher.

L'objet de la réunion était naturellement de souhaiter la bienvenue au duc d'Orléans, et le Comte de Paris l'a fait en quelques paroles dont voici le texte :

« Pour la première fois, depuis quatre ans, c'est auprès de moi, sur la terre d'exil, que je vous ai convoqués et ce n'est pas pour vous parler de politique.

» J'ai voulu vous associer tout particulièrement à une joie paternelle.

» Le 24 juin 1886, vous pouviez saluer à côté de moi un jeune Prince qui, frappé par une loi inique, n'était alors qu'une espérance. Je vous ai appelés cette fois pour souhaiter avec moi la bienvenue au jeune conscrit qui, pour réclamer sa place dans la caserne, s'est exposé sans hésiter à faire son temps de service en prison. Comme il l'a dit lui-même, placé entre la loi de conscription et la loi de proscription, il a violé la seconde pour obéir à la première.

» Dieu l'a protégé, dirigé, inspiré !

» Quelle plus grande joie pour un père que de voir son héritier se montrer ainsi digne de la tâche qui doit lui incomber un jour. S'il a été hardi dans l'action, il a été sage dans ses paroles.

» La sincérité, la noble simplicité de tout ce qu'il a dit ou écrit ont, autant que sa démarche même, ému le cœur de la France. Les sentiments qu'entretiennent chez elle d'antiques traditions militaires ont répondu à l'appel du Prince qui voulait marcher sac au dos derrière le drapeau national.

» Les instincts démocratiques ont été touchés par ce Prince qui venait, au bureau de recrutement, revendiquer les mêmes devoirs que les fils du laboureur et de l'artisan. Enfin l'esprit de famille, qui, Dieu merci, n'est pas éteint chez nous, s'est empressé de souligner la déclaration du jeune Prince écartant d'un mot les dangers qu'on pouvait semer sous ses pas, pour se ranger loyalement derrière son père, derrière le chef de son parti.

» Il est venu fortifier ce parti en affirmant pour le principe de l'hérédité un respect qui est le premier article de la foi monarchique.

» Par le patriotisme dont il a donné la preuve, il a fait passer dans tous les rangs un souffle de jeunesse et de confiance d'autant plus fort que la politique dont on se lasse vite chez nous n'était pas en jeu.

» Il a réveillé l'enthousiasme et l'espoir, même dans les esprits atteints d'un scepticisme précoce, et rapproché de nous ces jeunes générations dans le cœur desquelles nous cherchons anxieusement à lire l'avenir de la patrie.

» Parmi ces jeunes gens, il y en a qui n'avaient pas besoin d'un tel stimulant, je me hâte de le dire ; et le nom de l'un d'entre eux, du fidèle ami, du compagnon dévoué de mon fils, du duc de Luynes, restera toujours associé aux souvenirs de la journée du 7 février comme à ceux de la captivité.

» Les portes de Clairvaux se sont enfin ouvertes et, par une coïncidence touchante, la dernière visite qu'ait reçue mon fils a été celle de la jeune princesse qui doit partager sa vie et qui venait lui apporter un rayon d'espérance dans sa prison.

» Française par le sang, le cœur et l'éducation, elle saura porter dignement le titre de duchesse d'Orléans qui nous est si cher, à son père et à moi.

» Saluons ensemble le duc d'Orléans qui, après quatre mois, sort de sa cellule mûri, trempé par l'épreuve ; rejeton vert et vigoureux de la race capétienne qui, vieille comme la France, se rajeunit toujours avec elle. »

Ces paroles ainsi que les toasts prononcés le 6 juin à Douvres et à Grosvenor Hôtel peuvent être considérés comme un démenti formel aux insinuations du journal *le Monde*, insinuations qui ont surpris et indigné tous les Princes.

Impôts nouveaux
ET AGGRAVATIONS D'IMPOTS

La sous-commission des recettes a déposé ses conclusions devant la commission du budget.

Le chiffre total des dépenses, en y comprenant le budget extraordinaire de la guerre, s'élevait dans le projet du gouvernement à 3,247,000,000 fr. Il se trouve réduit par la sous-commission à 3,162,000,000 fr.

Le chiffre des recettes d'ores et déjà assurées ne s'élève qu'à 3,074,700,000 fr. Il y a par conséquent un *déficit* que la sous-commission se propose de combler au moyen d'impôts nouveaux ou d'aggravations d'impôts, savoir :

La surtaxe de 10 fr. sur les sucres proposée par le gouvernement, donne fr. 18,000,000 ; une patente spéciale imposée aux raffineurs, fr. 1,000,000 ; la rectification des taxes de douanes sur les pétroles, fr. 6,000,000. Le reste est demandé à peu près par moitié aux valeurs mobilières et à l'alcool ; la taxe de 3 0/0 sur les valeurs est portée à 4 0/0 ; un relèvement de 13 fr. 75 sur l'alcool (porté à 170 fr.), fournit fr. 20,000,000. Total des recettes nouvelles, fr. 62,000,000.

Signalons, en outre, un relèvement sur les cotes foncières qui, fixées à 4 0/0 au lieu de 3.97, rendront environ 1,300,000 fr., et une extension de la patente à certaines professions libérales exemptes (artistes, éditeurs de journaux) qui donnera 400,000 francs.

La commission du budget, après avoir entendu l'exposé de la sous-commission des recettes, a examiné les différents points de cet exposé.

Par 18 voix contre 2 elle a décidé d'incorporer au budget ordinaire le budget extraordinaire de la guerre.

Passant ensuite à l'examen des recettes proposées par la sous-commission, elle a adopté les chiffres relatifs aux maïs, aux pétroles, aux valeurs mobilières, à la contribution foncière, ainsi que la surtaxe de 10 francs sur les sucres.

Donc, impôts nouveaux et aggravation d'impôts.

Voilà la perspective.

Toujours la même, d'ailleurs, sous le gouvernement à bon marché.

LES IMPÔTS NOUVEAUX

Le vote de la commission du budget concernant l'impôt sur les valeurs mobilières a produit une vive émotion dans le Parlement et dans le monde de la finance. Cet impôt pèse déjà lourdement sur les valeurs françaises au profit des valeurs étrangères exemptes d'impôt. D'autre part, le revenu fixe des obligations qui servent de placement à l'épargne modeste, laborieuse, se trouve abaissé de plus en plus. Une augmentation d'impôts va donc peser encore plus lourdement sur nos titres français.

Aussi une opposition puisssante s'organise-t-elle contre ce vote de la Commission du budget. Il sera combattu vivement à la tribune. On fera valoir le danger de grever le produit des coupons français, au risque d'activer le courant d'émigration des capitaux français à l'étranger.

L'IMPÔT SUR LE CAPITAL

Encore une proposition qui va fort égayer les électeurs et dont l'adoption achèverait l'effondrement du marché financier de Paris au profit des autres marchés européens. Une proposition établissant l'impôt sur le capital a été prise en considération par la Chambre. Cela ne veut point dire que la proposition sera votée avec enthousiasme.

SOUSCRIPTION BORRAS

En tête de la liste de souscription en faveur du malheureux Borras, victime d'une erreur judiciaire, nous trouvons les noms de Mgr le Comte de Paris et Mgr le duc d'Orléans portés pour 1,000 fr.

LE BUDGET DE 1891

La Chambre se demande comment on va faire tourner la meule et quel grain on lui donnera à moudre désormais, maïs et riz étant épuisés. Le budget n'est pas prêt, le ministère n'est pas prêt, les commissions ne sont pas prêtes. On prétend que M. Floquet a fait comprendre au gouvernement qu'il fallait entamer le budget ou mettre la clef sous la porte du Palais-Bourbon.

LES GRANDES MANŒUVRES EN ALLEMAGNE

Kiel, 13 juin.

Les puissances maritimes ci-après sont invitées à enyoyer des escadres dans les mers allemandes, pour assister aux manœuvres combinées de terre et de mer qui auront lieu en août prochain :

L'Autriche, l'Italie, l'Angleterre. Chacune de ces puissances enverra une escadre de quatre à six navires. L'Autriche a désigné les cuirassés suivants : *François-Joseph, Prince Rodolphe, Princesse Stéphanie* et *Tigre*.

N'y sont pas invités : la *France*, la Russie et le Danemark.

Ceux qui ont élaboré le thème des opérations admettent l'hypothèse d'une action commune de la France et du Danemark contre l'Allemagne, tandis que la Russie, de son côté, chercherait à immobiliser des forces allemandes du côté de Dantzig.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 13 juin 1890.

Malgré quelques réalisations, la tenue des rentes françaises reste très brillante : 5 0/0, 92.55 ; 4 1/2 0/0, 106.50.

La reprise s'accentue vigoureusement sur le Crédit Foncier qui gagne 12 fr. 50 à 1,240. Nous avions prévu ce mouvement de hausse que rendait inévitable l'excellente situation et la parfaite solidité de notre grand établissement de crédit.

Les transactions sont animées sur la Banque de Paris dont le coupon de 20 fr. vient à échéance le 1er juillet. La Banque Nationale du Brésil fait 598 ; le Crédit Lyonnais 748 ; la Société Générale 475 ; la Banque d'Escompte 528.

L'Alpine est l'objet de négociations suivies. Les résultats du mois de mai 1890 sont en augmentation de 80,000 florins sur ceux de la période correspondante de 1889.

Les premières nouvelles de la conversion égyptienne confirment le succès de cette opération que faisait, d'ailleurs, prévoir la grande autorité dont jouit la maison Rothschild.

L'action des Pierreries de Ceylan et la Gold Trust enregistrent de bon achats au comptant.

Pas de changement sur l'obligation des Chemins Economiques tenue à 408.50.

NOUVELLES MILITAIRES

LA COIFFURE DE L'ARMÉE

Par décision en date du 8 février dernier, le ministre de la guerre informait les industriels qu'un concours était ouvert pour le choix d'un modèle de coiffure destiné aux troupes de toutes armes et de tous services (cavalerie excepté).

La date extrême du dépôt des modèles avait été fixée au 31 mai.

Le ministre de la guerre a décidé que ce délai serait prolongé jusqu'au 30 juin courant.

L'organisation du service des remontes va être complètement modifiée. Le ministre de la guerre a décidé, qu'à partir de l'année prochaine, quatre compagnies de cavaliers de remonte seront supprimées ainsi que les commandements des trois dernières circonscriptions, qui seront remplacés par des commissions mixtes.

Le général de Galliffet, inspecteur d'armée, est arrivé hier matin à Vannes, pour inspecter la 22e brigade militaire.

Les réceptions officielles ont eu lieu à dix heures.

Le 32e régiment d'artillerie, stationné à Orléans, quittera cette ville le 26 ou le 27 juin pour se rendre au Mans, où il fera, cette année, ses écoles à feu. Le 30e de la même arme, qui s'y trouve en ce moment, partira à l'arrivée du 32e.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

SÉANCE DU 10 JUIN 1890
(Suite)

Fermes de l'Hospice

Le maire demande l'approbation du budget des Hospices et du Bureau de bienfaisance.

De l'examen de celui de l'Hospice, il résulte que plusieurs des fermages de cet établissement sont arriérés.

Le maire explique que si l'administration hospitalière de 1872 avait suivi le conseil, émis par le Conseil d'alors, de vendre ces fermes et de convertir le prix de vente en rentes sur l'État, on n'aurait pas à subir les pertes d'aujourd'hui.

C'est une marotte chère à nos bons républicains. Il a été dit et répété, en 1872, que cette proposition était inacceptable. C'était manquer aux vœux des anciens donateurs et ne pas respecter leurs volontés. En outre, ce système parut avoir un danger, celui d'arrêter l'élan de bienfaiteurs qui seraient disposés favorablement à l'égard des établissements hospitaliers et qui reculeraient en voyant qu'on tient si peu compte de leurs dons et de leurs volontés.

Sans doute il y a une crise agricole à subir, mais le bien reste là, au soleil, et les Hospices le retrouveront toujours. M. le Maire voudrait-il garantir que le capital confié à l'État ne pourrait pas un jour être compromis? Trop d'économistes sérieux, même dans le camp républicain, déplorent la situation financière de la France et font craindre une faillite. Cette considération a donné à réfléchir dès 1872, et les administrateurs de cette époque ont été sages et sont approuvés par les pauvres eux-mêmes d'avoir su leur conserver leur patrimoine.

Médicaments du Bureau de bienfaisance.

A l'occasion du budget du Bureau de bienfaisance, M. le Maire a fait observer que la dépense en médicaments avait atteint cette année un chiffre formidable, en raison de l'épidémie d'influenza. Il a ajouté que la commission étudiait la question de faire remplir les ordonnances par la pharmacie de l'Hospice. Il y aurait une économie de cent 0/0.

Droits sur spectacles et concerts.

Un membre. — Toutes les fêtes données en ville par des entrepreneurs de spectacles produisent-elles bien le droit des pauvres? Les sociétés privées n'échappent-elles point à la loi commune?

Le maire. — Il n'y a pas d'exception : tous les spectacles donnés en ville ont des droits qui sont perçus, même les sociétés privées, qui du reste ne sont pas nombreuses.

Le même. — Il y a quelques jours, à l'hôtel de Londres, il y a eu une fête. Les droits ont-ils été perçus?

Le maire. — Bien certainement.

M. Combier semblait regretter cette demande indiscrète. Il s'agit du concert donné par la Croix-Rouge, œuvre essentiellement patriotique et charitable, puisqu'elle est appelée à soulager les souffrances de soldats français sans ressources, et un conseiller craignait qu'on eut manqué l'occasion de réduire le produit d'une fête pour les victimes des expéditions du Tonkin et du Dahomey.

Il eut été plus généreux et mieux compris que quelqu'un proposât que, si pareil cas se représentait, l'administration devait renoncer aux droits du Bureau de bienfaisance

C'eût été plus grand, plus généreux, et les pauvres n'eussent perdu que 25 fr.

Le budget de l'église Saint-Nicolas est accepté, sur l'assurance du maire qu'on « n'avait pas l'habitude de s'occuper de ces administrations ».

COMMISSION DES BATIMENTS DE LA VOIRIE

M. Terrien, rapporteur de cette commission, donne lecture de son rapport.

Entretien du cimetière

M. Langlois appelle l'attention de ses collègues sur l'état fâcheux de délaissement du cimetière, qui a plus l'air d'une prairie que d'un champ de repos. Le concierge a un traitement; est-ce qu'il n'est pas obligé à l'entretien des allées, à faire disparaître les bouquets desséchés que les familles jettent de côté?

Les murs eux-mêmes sont mal entretenus et dénotent une négligence qui ne fait pas honneur à la Ville. Du côté du Clos-Bonnet, ils n'ont pas été exhaussés.

Le maire. — Ceci n'a aucune importance; qui voudrait escalader des murs de cimetière, et dans quel but!

Cela s'est vu, M. le Maire, même à Saumur.

Le maire. — M. l'Architecte va être chargé de faire un examen du cimetière, de donner des ordres au concierge et, s'il le faut, le jardinier de la ville sera envoyé cette fois pour mettre les allées en état.

Levée de Nantilly

Les riverains de la portion de levée entre la rue Fardeau et la rue de Bordeaux ont demandé que l'entretien de cette portion revînt à la charge de la Ville, pour avoir des facilités que l'État n'accorde pas.

Le maire dit qu'il n'y a rien à faire quant à présent, l'ingénieur du département est opposé à ce changement.

La rue Gambetta

La commission de la voirie est d'avis que le Conseil accepte les propositions de plusieurs propriétaires de la rue Gambetta, pour terminer cette voie. La dépense ne sera pas considérable : au total 9,000 fr., dont 3,600 fr. d'achat de terrain.

Il faut considérer que si, dans ce quartier d'avenir, des constructions s'élèvent, les prétentions des riverains pourraient aussi s'élever.

Le maire et la commission pensent que la Ville doit s'engager à faire les travaux de viabilité dans un délai de cinq ans et non de deux ans.

Chalet de nécessités

Un entrepreneur a demandé à construire un chalet de nécessités. Le maire et la commission pensent qu'il faut mettre cette proposition à l'étude. Ils n'en sentent pas le besoin.

Ce chalet servirait également à la vente des journaux.

Dispensaire

Le projet d'établir un dispensaire dans la classe de dessin n'est pas suffisamment élaboré. On se demande s'il n'y aurait pas double emploi avec le service qui se fait à l'Hospice et quel grand avantage le public en retirerait.

Église Saint-Pierre

La commission n'a pu donner suite à la demande de la fabrique de l'église Saint-Pierre sollicitant de la Ville des réparations urgentes à la toiture de ce monument. La fabrique n'a pas communiqué son budget, et, aux termes de la loi, il faut savoir si ses ressources sont insuffisantes pour ces travaux.

Le maire dit qu'il n'a rien reçu en effet, mais que, cependant, il lui paraît urgent que l'architecte de la Ville soit chargé de visiter sans retard cette propriété communale et de faire un rapport.

M. Langlois fait observer que la loi distingue entre grosses réparations et réparations d'entretien.

Rue de Nantilly.

La commission est d'avis que la partie de la rue de Nantilly, depuis la rue des Boires jusqu'à celle du Pressoir-Saint-Antoine, soit pavée. C'est la voie que suivent tous les convois funèbres et il n'y a que cette portion qui ne soit pas en bon état. Il n'est pas convenable que des familles éplorées patagent le plus souvent dans la boue. Il y a donc lieu de classer cette voie en première ligne, pour l'emploi du crédit affecté aux pavages.

(*La fin à lundi.*)

CONCOURS HIPPIQUE DE SAUMUR

Réunion du dimanche 22 juin 1890

Les réunions du Concours hippique données au Tir aux Pigeons *sont absolument privées*. Elles sont soumises au règlement du Tir aux Pigeons.

Pour les non souscripteurs, entrée 5 fr.

I. **Prix et flots de rubans** pour chevaux d'armes d'officiers. Chaque subdivision d'arme devra concourir entre elle. Entrée 5 fr. — Huit obstacles environ.

II. **Prix et flots de rubans** pour chevaux n'ayant jamais couru ni en steeple ni en concours hippique. Entrée 5 fr. — Huit obstacles de 0,80 (Les chevaux d'armes sont exclus).

III. **Prix et flots de rubans** pour chevaux appartenant à des souscripteurs. Entrée 10 fr. — Douze obstacles.

Engagements jusqu'au mercredi 18 juin, chez M. DE QUINCEY, rue de la Maremaillette. Les entrées devront être jointes aux engagements.

L'OCTAVE DE LA FÊTE-DIEU

Demain dimanche, à 4 heures du soir, aura lieu la procession du Saint-Sacrement dans l'enclos de l'Institution Saint-Louis.

SOCIÉTÉ NAUTIQUE

Demain dimanche, à 2 heures, la Société nautique de Saumur fera quelques courses d'entraînement entre les diverses équipes de cette Société.

La musique municipale prêtera son gracieux concours à nos canotiers.

REJET DE POURVOI

La Cour de cassation a rejeté le pourvoi de Plot et de la femme Boges, condamnés à mort par la Cour d'assises de Maine-et-Loire.

Cette décision était à prévoir, ainsi que nous l'avons dit récemment.

C'est M. Carnot qui, maintenant, pourra faire grâce de la vie aux deux condamnés.

LA SUSPENSION DU MAIRE DE DOUÉ

On lit dans l'*Union de l'Ouest :*

« Par arrêté préfectoral du 6 juin, M. Bineau, maire de Doué, a été suspendu de ses fonctions pour quinze jours.

« Considérant que M. Bineau, maire de » Doué, a toléré la sortie dans les rues et pla- » ces publiques d'une société musicale non ré- » gulièrement autorisée, et comprenant plus » de vingt exécutants. »

» C'est grave, et un tel forfait ne pouvait rester impuni! Comme si la loi contre les associations pouvait s'appliquer à vingt et un citoyens épris d'art musical et assemblés pour jouer des andantes et des polkas?

» D'ailleurs, le considérant de M. le Préfet est-il bien conforme à la loi et à l'abri de toute critique? Lui appartient-il de régler qu'une musique aura vingt ou vingt et un exécutants?

» On disait, cependant, que M. Hermann Ligier avait l'esprit athénien. O Sminthée Apollon, dieu de l'harmonie, pardonne à cet esclave de la loi barbare!

» Le *Patriote* prend, sur ce sujet, des accents lyriques. « L'ère des despotes est fermée », dit-il en annonçant l'arrêté de M. le Préfet qui frappe le maire de Doué.

---

1 **Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

I. — LE CERCLE

Il y avait dans ce temps-là, sur la place du Martroy, à Orléans, un cercle renommé qu'on appelait le « cercle du Commerce et des Arts. » On ne sait trop d'où lui venait ce titre « des arts », vu qu'il ne contenait pas le moindre artiste, mais seulement des négociants, des manufacturiers et quelques riches fonctionnaires. On se réunissait, chaque soir, dans un vaste appartement, au premier étage d'une maison de belle apparence, en face de l'ancienne statue de la Pucelle. On jouait au billard, aux échecs, au dominos; on lisait les journaux et on causait politique; il arrivait souvent qu'à dix heures les sociétaires étaient rentrés chez eux. A certains jours seulement, quelques parties de baccara s'engageaient, et alors il se perdait ou se gagnait de grosses sommes, dans des séances qui se prolongeaient jusqu'au matin.

Un soir d'octobre, à l'heure où le garçon du cercle venait d'allumer le gaz, il n'y avait encore que deux habitués dans les salons L'un était M. Aubertin, banquier louche, grand lanceur d'affaires véreuses, président de plusieurs Compagnies inconnues. Il passait pour gagner beaucoup d'argent et avait toujours quelques billets de banque à la disposition de quiconque lui offrait de suffisantes garanties. Il était âgé de cinquante ans environ, et sa figure osseuse avait une expression de finesse narquoise. Quant à la mise, il semblait très insouciant sur ce point; et sa longue redingote, son gilet mal coupé, sa cravate de travers, lui donnaient l'aspect d'un petit bourgeois d'Olivet.

Son interlocuteur était M. Deluzy (qui mettait volontiers sur ses cartes de visite *De Luzy*), gros manufacturier, tenant à Orléans un dépôt de fontes et fers pour la marine. Autant le banquier Aubertin paraissait indifférent sur le costume, autant Deluzy se montrait soigneux de sa tenue. Quoiqu'il eût au moins trente-six ans, il affectait l'élégance d'un jeune homme et portait tous les bijoux que la mode autorise, montre, chaîne, lorgnon d'or, chevalière au doigt. Sa barbe et ses cheveux étaient taillés chaque matin par un coiffeur. Sa personne cependant ne répondait guère aux prétentions de sa mise; gros, court, rougeaud, il avait des allures vulgaires, bien que son œil gris ne manquât pas non plus d'astuce et d'avidité.

Aubertin et Deluzy, qui étaient fort liés, causaient à demi-voix, assis sur un canapé de cuir.

— Pensez-vous, mon cher Aubertin, demanda le manufacturier, qu'*il* viendra ici ce soir?

— C'est probable... Jolivet nous l'amènera comme il fait souvent, pour terminer la soirée, après avoir passé une couple d'heures auprès de Mlle Victoire, la future.

— La future! vous croyez donc le mariage arrêté?

— J'en suis certain... Le père Jolivet, un ancien tanneur qui a réalisé, en se retirant du commerce, soixante bonnes mille livres de rente, avait depuis longtemps la toquade de marier sa fille à un docteur en médecine. Le docteur Belcourt nous est arrivé tout droit de Paris, avec son diplôme de fraîche date, et s'est établi à Orléans. Jeune, beau garçon, spirituel, il « prend » d'une manière merveilleuse; le papa Jolivet lui donne sa fille aînée avec quatre cent mille francs de dot... Qu'y a-t-il d'étonnant, puisque aussi bien Belcourt, qui est malin, a su se faire aimer de la petite?... Ma foi! c'est un superbe rêve! On trouve Mlle Victoire charmante et, à la mort du bonhomme, sa dot sera presque doublée... sans compter que si la plus jeune fille, qui n'est encore qu'une enfant, venait à ne pas se marier, Belcourt hériterait plus tard de toute la fortune de ce roi des tanneurs.

A mesure que le banquier énumérait, avec une complaisance méchante, les avantages de ce mariage, les traits de Deluzy se rembrunissaient.

— Je ne supposais pas, balbutia-t-il, les choses si avancées!

— Elle sont si avancées que, de part et d'autre, il n'y a plus à s'en dédire... Je comprends, mon pauvre ami, poursuivit Aubertin d'un ton de fausse commisération, que cela vous chagrine. Vous aussi, vous aviez jeté votre dévolu sur Victoire Jolivet... et sur sa dot. Réellement, avec votre nom, votre fortune, votre rang dans la haute industrie, on eût dû vous préférer à ce va-nu-pieds de docteur, qui appartient à une famille obscure de je ne sais quel village des environs, et qui

» Qui est le despote? M. Bineau? parce qu'il a toléré que 21 exécutants fissent de la musique, dans la rue, pour saluer la venue de M. le Préfet? Ce n'est vraiment pas sérieux. Qui donc, à Doué-la-Fontaine, a pu se sentir opprimé par la musique de M. le Maire? »

En annonçant la suspension du maire de Doué, l'*Espérance* de Nantes ajoute :

« Vous croyez peut-être que l'Union Musicale de Doué est sortie pour rehausser de ses accords la splendeur de la Procession.

» Erreur ! Si cette Société musicale a parcouru « les rues et les places publiques », c'était pour rendre hommage à l'autorité préfectorale en tournée de révision.

» Une réception honorifique au Préfet est récompensée par la suspension du Maire et les poursuites intentées aux musiciens.

» Quelle leçon ! »

RÉSULTATS DES EXAMENS DES CERTIFICATS D'ÉTUDES

Canton de Saumur Nord-Est (6 juin). — Aspirants 23, admis 15. — Villeronde, Chauveau, Drussé, Lin, Bourdais, Epagneul, Girard, Millerand, Bienvenu, Breton, Chevalier, Duday, Verneau, Fuselier, Chudeau.

Aspirantes 10, admises 9. — Mabilet, Menet, Marthe Moreau, Perrochon, Simon, Carré, Delalande, Augustine Moreau, Rosière.

Canton de Montreuil (9 juin). — Aspirants 41, admis 39. — Bernier, Charluau, Frebot, Froger, Thoreau, Aubin, Gamin, Mahou, Roger, Guérecheau, Ménard, Baillergeon, Boisnard, Maingnin, Eugène Leroy, Olivier Leroy, Bedon, Borgne, Barrault, Charron, Embrois, Gibau, Jolly, Loth, Roger, Tortu, Cholet, Guillet, Jadeau, Grelepois, Douet, Banchereau, Oudry, Milon, Leroy, Moriceau, Jamin, Jauneleau, Jolly.

Aspirantes 23, admises 20. — Baudry, Lamprière, Louise Moquin, Marie Moquin, Bougain, Fouet, Duloin, Parent, Gaultier, Germain, Hersant, Nogès, Reclu, Vitet, Charbonnier, Doussin, Luçon, Panneau, Paradet, Rangeard.

THÉATRE DE SAUMUR

La Vie à Deux est l'éternelle histoire de ces unions — j'allais dire comédies — parisiennes, avec divorce quasi prévu, et où le Code, richement relié, doit faire partie de la corbeille. Ah ! c'est toujours un vaste champ d'exploitation que celui du mariage parisien. Sans l'apparition de cette fameuse loi, on ne sait ce que les jeunes auteurs auraient eu à servir au public, minotaure insatiable, qui aujourd'hui accepte tout, dévore tout, non en gourmet, mais en glouton, oubliant vite le mets, c'est-à-dire la pièce plus ou moins épicée de la veille pour celle du jour. Aussi qu'y a-t-il dans les trois quarts de ces œuvres nouvelles? des mots. Toutes, elles ont une certaine ressemblance ; les auteurs ne cherchent plus de situations ; ils élargissent ou restreignent, colorent on assombrissent ; mais toujours dans le même cadre.

Telle *La Vie à Deux*. De l'esprit, beaucoup d'esprit, et des mots. Ah ! dame, il y en a de délicieux. Et comme Réjane et ses partenaires savent bien tirer parti de cet esprit ! Quelle verve, quel entrain, ou, pour mieux dire, quel talent !

Il y avait longtemps que nous avions eu sur notre scène une si brillante représentation. Aussi un public vraiment *select* se pressait-il dans la salle pour applaudir les artistes de l'Odéon, tous créateurs de l'œuvre de MM. de Courcy et Bocage. Avec Réjane, nous avons applaudi la mignonne Mlle Déa Dieudonné dans le rôle de Berthe, dont les petites moues sont si drôles ; Mlle Dalbret dans Suzanne, une charmante divorcée qui le regrette bien, et Mme J. Kesly, la fougueuse veuve espagnole, Mme Miralès y Rena.

D'après ce que nous disions de Réjane dans un de nos derniers numéros, il est inutile de revenir sur les qualités maîtresses de la gentille artiste ; mais je veux signaler ses ravissantes toilettes. Au premier acte, nous la voyons tout d'abord en un coquet déshabillé de soie rose ; puis, au second acte, Lucienne apparaît dans un splendide costume de velours gris argent, dont le corsage à la Vierge dessinait une de ces tailles à faire rêver un peintre. Au troisième acte, riche costume velours vert pois, formant princesse à traîne par derrière, corsage même velours, décolleté, et gracieusement drapé, se rejoignant au centre par de gros brillants ; le devant de la jupe, fond soie crème, brodé de grands motifs couleur bois. Le tout complété d'une parure en brillants d'une grande valeur.

Le côté des hommes n'est pas moins remarquable. En premier lieu, il faut citer M. Dumény, un beau type d'homme du monde, doublé d'un artiste rare, qui a fait du personnage de Labronchère une création inimitable, puis M. Cornaglia, le beau-père Tessonnier, un boursier fort réussi. M. Duard (le domestique Félicien), a fait se tordre toute la salle pendant plusieurs minutes dans la scène des fauteuils pour la serre. Très réussi le larbin parisien. Enfin MM. Calmette et Gauthier, dans de Clairfont et Fagerol, complétaient cet ensemble, que seule les grandes scènes parisiennes peuvent obtenir. Nous avons été heureux d'applaudir ces sympathiques artistes et espérons qu'une autre fois nous irons les acclamer en plus grand nombre. NEMO.

« LES JACOBITES » A SAUMUR

Nous apprenons que Mme Segond-Weber, de la Comédie-Française, donnera à Saumur, dimanche 29 juin, *les Jacobites*, cette création qui valut à la jeune tragédienne, à l'époque de ses débuts, de si éclatants succès.

TOURS. — *L'orage d'hier*. — Hier matin, entre onze heures et demie et midi, un violent orage a éclaté sur la ville de Tours et aux environs. La foudre est tombée à Sainte-Anne sur la maison habitée par M. Fontaine, employé au chemin de fer d'Orléans ; elle est entrée par la cheminée qu'elle a ramonée de fond en comble et la suie a été projetée dans la cuisine où elle a noirci les murs et les objets qu'elle contenait.

Mme Fontaine était dans une chambre à côté où elle travaillait, et elle n'a éprouvé qu'une forte commotion dont elle s'est remise immédiatement.

Les dégâts sont insignifiants.

TRÉLAZÉ. — Avant-hier matin, un accident s'est produit à la carrière de la Grand'Maison.

Un bloc de pierre a brisé le *pont* sur lequel travaillaient deux ouvriers et l'un d'eux a été blessé grièvement.

NANTES. — *L'accident de la gare d'Orléans*. — Avant-hier soir, vers 8 heures, une machine de manœuvre s'était engagée sur une voie de garage récemment établie près du pont de la Moutonnerie. L'aiguilleur, qui voyait la locomotive s'engager sur cette voie fermée par un drapeau rouge, fit un signal d'arrêt au mécanicien, mais celui-ci ne le vit pas sans doute et le tender passa sur le buttoir. Le choc fit sortir la locomotive de la voie et elle tomba dans le remblai, haut de 4 m. 50 environ à cet endroit. Un témoin de l'accident rapporte que la machine glissa doucement le long du remblai, tandis que le tender fut presque renversé sens dessus dessous. Un wagon plate-forme qui était accroché devant la machine resta sur la voie.

Trois hommes se trouvaient sur la locomotive : le mécanicien, le chauffeur et un homme d'équipe. Ce dernier fut assez heureux pour sauter à terre au moment du déraillement ; il en ressentit cependant une si grande frayeur qu'ayant complètement perdu la tête, il s'en alla loin de là, tandis qu'on le cherchait sous les décombres.

Le mécanicien, M. Boisselet, a été projeté sur le chemin latéral ; il avait la jambe gauche fracturée en plusieurs endroits et des blessures sur différentes parties du corps.

M. le docteur Bernaudeau, qui lui a donné des soins, ne désespère pas de le sauver et croit même que l'amputation ne sera pas nécessaire.

Ce n'est que quelque temps après l'accident qu'on découvrit le malheureux chauffeur, M. Douet, sous le tender où il se trouvait pris. Il vivait encore, mais malgré tous les soins qu'on lui a donnés, il rendit le dernier soupir presqu'aussitôt.

Théâtre de Saumur

LUNDI 16 Juin 1890

UNE SEULE REPRÉSENTATION

Donnée avec le concours d'Artistes des divers Théâtres de Paris

CENDRILLONNETTE

Opéra-bouffe en 4 actes, paroles de M. Paul Perrier, musique de Gaston SERPETTE et V. ROGER.

Mlle DUFAURE, des Bouffes-Parisiens, remplira le rôle de *Cendrillonnette*.

M. E. DURAY, de la Porte-Saint-Martin, celui du *baron de Pont-Saluce*.

Le seul Véritable ALCOOL DE MENTHE c'est
L'ALCOOL DE MENTHE
DE RICQLÈS
Souverain contre les **Indigestions, dérangements d'intestins**, les **Maux d'estomac**, de **cœur**, de **tête**, etc., et calmant instantanément la **soif**. Excellent aussi pour la **Toilette** et les **Dents**, préservatif certain contre les épidémies.
Fabrique à Lyon, 9, cours d'Herbouville.
Maison à Paris, 41, rue Richer
Exiger le nom de RICQLÈS
EN VENTE ÉGALEMENT LES
PASTILLES A LA MENTHE
DE RICQLÈS

LE GRESHAM
Cie Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée à Londres en 1848
Actif: 106 Millions 578.528 fr. 96
ASSURANCES VIE ENTIÈRE, MIXTES, À TERME FIXE
Extra risques modérés de *Guerre* et de *Voyages*
RENTES VIAGÈRES
Payables sans frais aux taux de 8, 12, 15, 17 %, suivant l'âge
Prospectus et Renseignements gratis et franco.
à Paris, dans les Immeubles de la Cie, 30, Rue de Provence
et dans les départements chez MM. les Agents de la Cie.
M. SOREL, 18, place Saint-Pierre.

PILULES GICQUEL
Souveraines contre
Constipation, Bile, Glaires
Maux d'Estomac
Manque d'Appétit, Maux de Tête
Etourdissements
Douleurs, Rhumatismes
1f 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.

Demander
à l'Épicerie Centrale
Rue Saint-Jean, Saumur
LE PARFAIT GUIGNOLET
Créé en 1632
Par la R. M. MADELAINE GAUTRON
2 f. 40 le litre
Par quantité de six litres : **2 f. 25**
Exiger la signature Taveau et Cie.

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

nous tombe des nues pour rafler ce brillant parti !

— Vous avez raison, Aubertin, répliqua le manufacturier tristement ; j'aurais été pour Mlle Jolivet un mari beaucoup plus convenable que cet aventurier. La dot m'eût permis de donner de l'extension à mes affaires, d'accomplir de grandes améliorations dans mes forges du Jura, de décupler mes bénéfices... Ce vieux tanneur manque absolument d'intelligence, bien qu'il ait eu celle de faire sa fortune.

— Aux innocents les mains pleines, vous savez ! Il a prospéré par de petits moyens ; le travail, l'économie, la patience... ce n'est guère qu'un ouvrier réussi. . Eh bien ! ajouta le banquier en baissant la voix, je veux vous mettre un peu de baume dans le sang. Le mariage est arrêté, les paroles sont données ; mais ce n'est pas fait encore...

— Que dites-vous, Aubertin ? De grâce, n'éveillez pas en moi des espérances illusoires, car j'ai cette affaire beaucoup plus à cœur que vous ne l'imaginez.

— Écoutez ceci... Le papa Jolivet, très positif, ne croit qu'au succès qui se traduit en argent. S'il accorde sa fille au docteur Belcourt, c'est qu'il suppose le docteur capable de gagne lui-même une grande fortune par sa science médicale. Or, quoique Belcourt ait bien *pris* à Orléans, on ne se presse pas, ici comme ailleurs, de payer le médecin. Il est donc loin de rouler sur l'or, et n'ose réclamer son dû à certains gros clients, de peur de se déconsidérer... Bref, il ne peut se procurer la somme nécessaire à l'acquisition des présents de noce.

— Voyez-vous là une difficulté sérieuse, Aubertin ? Grâce au beau mariage qu'il va conclure, Belcourt trouvera facilement...

— Pas si facilement. Le docteur comprend la nécessité de faire bien les choses ; la moindre mesquinerie le perdrait dans l'esprit de son futur beau-père. Quand une jeune fille vous apporte en dot vingt mille francs de rente, il est indispensable de lui offrir des cachemires, des dentelles, des diamants. Aussi Belcourt a-t-il besoin de dix mille francs... et il cherche en ce moment à les emprunter.

— Bah ! dix mille francs ! une bagatelle. Lorsque l'on saura qu'il épouse Mlle Victoire Jolivet...

— Oui, mais il est obligé d'y aller avec une certaine prudence, car si le tanneur apprenait qu'il essaye de négocier un emprunt... et tout se sait dans notre ville. Tenez, mon cher Deluzy, j'ai vu ce matin le docteur chez moi, et il m'a proposé de lui avancer cette somme, promettant de la rembourser promptement avec les intérêts qu'il me plairait de fixer.

— Mais vous ne la lui avez pas avancée, Aubertin ? Vous ne m'auriez pas joué le vilain tour de le tirer d'embarras ?

— Non, non, rassurez-vous ; j'ai répondu que j'étais engagé dans d'importantes opérations financières et que je n'avais pas de fonds disponibles. Il est parti tout penaud... C'est peut-être un ennemi que je me suis fait à cause de vous, Deluzy.

— Allons donc ! que pourriez-vous craindre du docteur Belcourt, vous qui êtes si bien posé dans la ville, vous dont le crédit est si solide ? Ainsi, vous croyez que Belcourt ne réussira pas à se procurer les dix mille francs nécessaires pour les cadeaux de noce ?

— Je ne sais pas trop... Je ne vois, parmi les « hommes d'argent » de la place, personne qui soit disposé à les lui prêter ; et il peut se trouver entraîné à de fausses démarches, qui auront pour lui de grandes conséquences... Le père Jolivet, comme tous les esprits étroits, est très pointilleux ; à la moindre imprudence, il donnera du balai à M. le docteur, et Mlle Victoire, qu'on dit passablement orgueilleuse, pourra elle-même n'être pas très bienveillante pour son prétendant sans le sou.

Deluzy resta pensif un moment, tandis que le banquier tambourinait avec ses doigts sur le dossier d'un fauteuil.

— Vous avez raison, Aubertin, reprit-il enfin, ce mariage n'est pas fait encore et il reste quelques chances... Soyez mon allié dans cette affaire et entendons-nous pour profiter de la moindre circonstance qui se produira. Le Bellecourt une fois évincé, je ne désespérerais pas de remporter « la victoire ! » Le père et la fille m'ont toujours bien accueilli ; si j'épousais cette petite, mon cher Aubertin, je m'empresserais de vous rembourser les trente mille francs que je vous dois par suite de cette malheureuse baisse des fers, et pour lesquels je vous paie de si forts intérêts.

— C'est bon, c'est bon, je ne suis pas inquiet, Deluzy, car vous m'avez donné des garanties sérieuses... Je vous servirai à titre d'ami, et chaudement, je vous assure.

(A suivre.)

Etude Me HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès

Le DIMANCHE 22 JUIN 1890, à une heure de l'après-midi, à Chouzé-sur-Loire, au domicile de feue Mlle THIBAULT.

On vendra notamment :

Un buffet de salle à manger, tables, chaises, garnitures de cheminée, pendules, glaces, fauteuils, lampes, vaisselle, verrerie et batterie de cuisine ;

Lits, couettes, matelas, tables de nuit, commodes, secrétaire, tables de toilette, chaises garnies;

Draps, nappes, serviettes, torchons, couvertures et divers autres objets mobiliers.

Le tout en parfait état.

Au comptant, plus 10 0/0 pour les frais. (483)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON

Située rue de la Croix-Verte, n° 50,

Composée d'un salon, salle à manger, cuisine, petite cour à côté, caves et buanderie;

Trois chambres à coucher et un cabinet ;

Deux greniers et une mansarde, jardin devant, pompe dans le jardin.

S'adresser, pour visiter, à M. CHEVALIER, pépiniériste, route de Rouen, et, pour traiter, à M. GUENYVEAU, à Montreuil-Bellay.

A Louer présentement

UNE MAISON

Située à Saumur, 10, quai de Limoges,

Joignant l'hôtel Léon Mayaud,

Comprenant : salle à manger, salon, cuisine, office, trois belles chambres à feu au 1er avec lingerie, quatre chambres à feu au 2e, chambre de domestique, deux vastes greniers, deux caves et jardin.

Pour visiter, s'adresser à M. PIVRON, pompier, quai de Limoges, et à M. CARICHOU, à Beaulieu-lès-Saumur.

Des modifications pourront être apportées suivant le goût du bailleur.

A Louer présentement

APPARTEMENTS

FRAICHEMENT DÉCORÉS

Situés à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 27.

S'adresser à M. LEROY, à côté, n° 29. (434)

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail

Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments

Maison LÉONARD FISCHER

Rue d'Orléans, 49,

SAUMUR

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Comprenant : salon, salle à manger, six chambres à coucher, cave, cour, jardin. Service d'eau de Loire.

S'adresser à Mme MAUBERT, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Étude de Me JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Par suite de fin de bail

Le LUNDI 16 juin 1890, à 1 heure du soir, à Saumur, rue de la Marmaillette, dans une maison occupée par la SOCIÉTÉ DU COMMERCE,

Il sera vendu :

Un billard avec ses accessoires, onze tables e. marbre, quatre grandes banquettes, chaises cannées, calorifère, glace, pendule, tapis, secrétaire, bancs de jardin, appareils à gaz, bouteilles vides et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Étude de Me CHARIER, notaire à Thouars.

A VENDRE

UN ÉTABLISSEMENT

DE

BAINS & HYDROTHÉRAPIE

En très bon état

Situé à Thouars.

S'adresser, soit au propriétaire, M. LEGRIS, soit à Me CHARIER.

COUPES D'HERBES

A VENDRE

S'adresser à Moc-Baril, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, à M. BOUVET-LADUBAY.

A Vendre sur pied

HERBES

Au pré de la Coquère, commune d'Allonnes, contenant deux hectares vingt-huit ares.

S'adresser à M. MESCHINE, fermier à la Gagnerie, commune de Saint-Lambert-des-Levées.

Ville de Bourgueil.

ADJUDICATION

Le Dimanche 15 Juin 1890, à une heure, en la grande salle de la Mairie,

DES DROITS DE PLACE

Sous les Halles, sur les Marchés et sur les Rues de la ville,

Et des Droits de Place

SUR LES CHARRETTES ET VOITURES

Pour les renseignements, s'adresser à Me GIRAULT, notaire à Bourgueil, rédacteur et dépositaire des cahiers des charges. (418)

AMEUBLEMENTS

En tous genres

H. Hardy

Fabricant à la Croix-Verte.

Spécialité de salles à manger et de chambres à coucher, vieux chêne sculpté et noyer ciré, de styles gothique, Louis XIII, Henri II.

Grand choix de meubles de salon, bureaux, bibliothèques, porte-chapeaux, coffres à bois, écrans, guéridons, glaces

Chaises paille de couleur, cannées et cuir de Cordoue, sièges en bois courbé (*fortes remises sur les prix du tarif*).

Tous ces meubles sont garantis sur facture et à des prix défiant toute concurrence.

Découpage et travaux de sculpture à façon pour MM. les Entrepreneurs et Amateurs de la ville.

UN ÉCRIVAIN ayant faits ses preuves désirerait prendre la direction d'un journal conservateur en province.

M. Fulcrand-Coste, *propriétaire négociant* à Béziers, a l'honneur d'aviser sa nombreuse clientèle que, malgré la hausse sur les vins de l'Hérault, il est encore à même, à cause de ses grands approvisionnements, de livrer ses vins, qu'il garantit absolument naturels, pur jus de raisins frais de vendange.

Toujours bien choisis, les vins de l'Hérault de **M. FULCRAND-COSTE** sont très appréciés et se rapportent beaucoup aux vins de Maine-et-Loire; ils se vendent à des prix extrêmement modérés, défiant, à qualité égale, toute concurrence.

S'adresser, comme par le passé, pour goûter et traiter, à son représentant à Saumur, M. G. VÉRON, quai de l'Abattoir, 7.

Vins rouges depuis 80 fr.

M. Boret-Lambault, à Dampierre, se met à la disposition des Propriétaires pour le sulfatage des vignes, les soufrages et les incisions annulaires. (450)

Changement de domicile

M. Gelineau-Rouzeau, entrepreneur de maçonnerie, a l'honneur d'informer sa clientèle et MM. les Propriétaires que, depuis le 1er juin il a transféré son domicile *rue Saint-Nicolas, n° 65.* (442)

Une Mère de famille habitant la campagne, aux environs de Saumur, et pouvant fournir les meilleures références, prendrait de suite un **enfant au biberon.**

S'adresser au bureau du journal

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)

SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des *maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.*

Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Écrire : Administration de la Cie concessionnaire

PARIS, 8, Boulevart Montmartre

PILULES

BEECHAM

Célèbre Remède anglais contre les **MALADIES du FOIE, de l'ESTOMAC** et des **NERFS : Accumulation de bile** et **de glaires, constipation, migraine,** etc.

Les **PILULES BEECHAM** purifient le sang et en régularisent le cours : aussi sont-elles très recommandées aux Dames.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-HELENS (Angleterre)

Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec instruction détaillée.

Seuls Représentants pour la France et ses Colonies :

Pharmacie Anglaise des Champs-Elysées

2, Avenue des Champs-Elysées, 62

et *Pharmacie* **HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS.**

DÉTAIL DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE.

BAINS DE MER

Plage de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)

A LOUER 2 CHALETS

Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, *à Argenteuil (Seine-et-Oise)*

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREVON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr ; 6 mois, 7 francs.

SULFATE DE CUIVRE

1re *Marque* 98 0/0 *de pur*

Entrepôt : **Rue Daillé, SAUMUR**

Chez M. A. COURTET

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

ALCOOL A BRULER

Sans odeur, ne fume pas et ne noircit pas en brûlant; 30 0/0 de réelle économie. Le litre, **1 fr. 30** ; la bouteille d'environ 1 litre, **1 fr. 15**.

Le verre en plus est compté et repris pour 10 cent.

MAGNIFIQUES BOUGIES DE COULEURS

En parafine.....la boîte 1.70

En stéarine..... — 1.50

TONNEAU AGITATEUR

Pour la fabrication de la Bouillie bordelaise

Se trouve chez MM. PERRAUT et Cie, rue de la Grise, 4, et 5, rue Dupetit-Thouars, ainsi que tous les produits chimiques et engrais pour le traitement de la vigne, pulvérisateurs, greffoirs, etc.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, *Quai de Limoges*

SAUMUR

Prix Modérés

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

Mme CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Articles Spéciaux pour Pensionnats.

Vente et Location de Métiers.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,